

Un nouveau dévoiement de l'utilisation du CPF (compte personnel de formation)

Aujourd'hui, l'Assemblée Nationale examine la proposition de loi de la députée de l'Aube Valérie Bazin-Malgras de pouvoir transférer les droits acquis au titre du CPF entre deux titulaires de compte. Ce projet qui s'inscrit dans la droite ligne de la loi du 5 septembre 2018 un nouvel exemple du dévoiement de l'utilisation du CPF depuis sa monétisation à laquelle FO était et reste opposée. Après le consumérisme de l'application « mon compte formation » et les « anarques » à la formation, voici le don ou le legs de celui-ci.

Avec la conversion des heures acquises en euros, FO craignait l'individualisation et la diminution des droits au CPF. Nous y sommes.

Lors de l'audition organisée à l'Assemblée nationale, FO ainsi que les autres organisations syndicales ont clairement affiché leur opposition à ce projet.

Force Ouvrière tient à rappeler que le CPF est un droit attaché au salarié pour que celui-ci puisse se former tout au long de sa carrière professionnelle, afin d'anticiper les différentes mutations techniques et professionnelles, auxquelles il se trouvera confronté. Dans l'absolu, aucun salarié ne devrait arriver au terme de sa carrière sans avoir utilisé son CPF. Un salarié en situation de chômage ou en reconversion qui aurait cédé ses droits se retrouverait ainsi dénué de toute possibilité de formation.

Il faut donc trouver des solutions pour que les salariés utilisent facilement leur droit à formation et notamment être bien informé de celui-ci, c'est pour cela que FO préconise un recentrage du CPF sur la seule formation professionnelle avec un passage par le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) obligatoire avant toute utilisation de son CPF par le salarié, et l'affichage dans les locaux de l'entreprise de l'adresse du CEP le plus proche.

Cette proposition de loi est par ailleurs particulièrement malvenue à un moment où les discussions se poursuivent dans un cadre paritaire sur l'évaluation de loi du 5 septembre 2018.

Paris, le 7 octobre 2021

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07